



LE TRAIT D'UNION

N° 5 - Juin 2002



JOURNAL D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE BRASSAC SUR AGOUT

Editorial :

Après une année à la mairie, on réalise que l'on a pas vu les semaines passer ! Beaucoup de temps a pourtant été consacré par les élus au service de la commune, l'agenda d'un adjoint compte sur 12 mois plus de cinquante réunions officielles auxquelles on doit ajouter les discussions improvisées, les préparations de réunions, les assemblées générales ou les conseils d'administration des associations. Je n'ose pas regarder celui du Maire... son épouse non plus !

Le mois de mars a d'ailleurs été l'occasion d'une longue réunion de préparation, celle du budget ! Celui-ci vous est présenté dans ce bulletin avec de plus amples détails que l'an dernier, comme moi, certains d'entre vous vont pouvoir découvrir et tenter de comprendre les subtilités comptables ou financières et mettre du concret derrière des séries de chiffres et des termes techniques.

Côté animations, il y aura une ligne supplémentaire au budget avec l'été qui arrive : pour le célébrer, la fête de la musique est de retour de Brassac. Espérons que le soleil sera au rendez-vous pour vous permettre de profiter du programme élaboré par la commission d'animation en partenariat avec les associations. Les expositions à la salle des pas perdus ont quant à elles débuté plus tôt cette année, n'hésitez pas à faire un détour par l'hôtel de ville que l'on appelle aussi " la maison commune " mais où beaucoup de brassagais n'ont jamais mis les pieds. La mairie n'est pas réservée aux élus ou à la paperasse, elle est ouverte à tous, et son hall d'accueil se doit d'être toujours plus accueillant.

Egalement présentes dans ce numéro, quelques explications sur l'aménagement du territoire ainsi qu'une mise en garde sur l'utilisation de l'eau pour cet été et surtout dans la vie de tous les jours. Vous allez aussi trouver le détail de l'aménagement du parc du château et une multitude d'infos sur la vie du village que l'équipe du Conseil vous délivre. Cette dernière se joint à moi pour vous souhaiter une Bonne lecture et de bonnes vacances !

Marc Durand

Les gîtes du Camboussel

Les installations ne répondant plus aux normes exigées par l'Europe, l'organisme VVF avait dénoncé en 1999 la convention qui le liait à la commune jusqu'en 2003.

Devant les risques de conflit juridique avec la municipalité, les VVF et l'Office Départemental du Tourisme contactent l'organisation Cévéo qui reprend le flambeau mais, faute de la rénovation promise, Cévéo annonce en 2001 qu'elle se retire à son tour. Deux études diligentées par la nouvelle municipalité fixent le coût d'une réhabilitation à 1,5 millions d'euros (quelques 10 millions de nouveaux francs). Voilà où nous en sommes au Printemps 2002.

Les réflexions menées par la Mairie (restauration progressive, vente, location...) ne s'envisagent qu'à long terme et l'été 2002 s'annonçant bien triste du côté du Camboussel, nous avons décidé de proposer les gîtes à la location saisonnière. Le but étant de faire vivre le site, les prix proposés sont très bas et l'endroit reste agréable et notre village accueillant.

- Gîtes pour groupe 4/6 personnes avec séjour, kitchenette équipée, salle d'eau, toilettes et chambres. Tarif : 200 €uros la semaine - 50 €uros le Week-End
- Gîtes pour groupe 6/8 personnes avec séjour, kitchenette équipée, salle d'eau, toilettes et chambres. Tarif : 300 €uros la semaine - 60 €uros le Week-End

BRASSAGAIS, PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS !

Les personnes intéressées par l'achat éventuel d'un ou plusieurs pavillons du site de Camboussel sont priées d'envoyer un courrier à M. le Maire en adressant une offre de prix par pavillon.



Le mot du maire

Le budget... Sa constitution est l'acte fondamental de l'élu municipal, Il donne les moyens de la politique communale. Cette année dans ce nouveau bulletin on vous l'explique d'une façon moins hermétique que les termes comptables habituels.

Pour monter le budget, il faut d'abord connaître les recettes assurées à la commune, elles sont constituées par les impôts locaux que nous payons tous, par les dotations de l'état pour le fonctionnement, et par les subventions espérées de l'état, de la région, ou du département pour l'investissement.

Quand on a tout payé, pour fonctionner, (salaires, entretien, subventions aux associations, contingents payés au département pour l'aide sociale ou les pompiers, intérêt des emprunts, etc.) on peut constituer une réserve ce qui est notre cas et surtout autofinancer en partie des investissements (grands travaux) . Le budget est géré à Brassac, avec prudence, devant les incertitudes économiques actuelles. Mais il faut bien avancer et persister à entretenir et équiper la commune. Pour cela il faut préserver des moyens constants, et si possible coller à l'inflation si minime soit elle.

Ainsi cette année, nous augmentons légèrement les trois taxes familiales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) de 3%. La dernière augmentation date en effet de 1998. Ces 3% d'augmentation vont générer une recette supplémentaire de 8 699 euros (57 662 F), de quoi couvrir à peine par exemple les augmentations normales des salaires depuis quatre ans. La taxe professionnelle, dorénavant perçue par la communauté de communes va varier de quelques centièmes.

Le problème c'est l'eau

Depuis la loi de 1992, son budget est indépendant de celui de la commune, et doit être équilibré. C'est dire que le coût de l'eau (adductions, pompage, construction de réservoirs, entretien, périmètres de protection des captages etc...) doit être impérativement couvert par le prix du mètre cube demandé au consommateur. L'eau est une ressource naturelle fragile, et le législateur a voulu ainsi résorber les gaspillages et obliger les collectivités à gérer en équilibre ce bien si précieux.

A Brassac l'eau n'est pas chère ; 0,50 euro (3,28 F) le mètre cube (+ les charges fixes et la location du compteur). Le Conseil municipal actuel est convaincu qu'il faut garder ce service en régie municipale pour sauvegarder un prix raisonnable.

Toutefois, le Conseil Général du Tarn, qui subventionnait à 40% tout les programmes d'investissement sur l'eau pourrait prendre une décision pénalisante pour nous. En effet, (fort du principe : "aide toi et le ciel t'aidera") il ne subventionnerait que les communes qui facturent le mètre cube 1 euro minimum ! Il n'est pas question que l'on augmente pour toucher des subventions.

La Municipalité a inscrit cependant, un programme important d'extension du réseau d'eau, c'est le château d'eau de VEYRIE. Nous tenons à cette réalisation pour deux raisons. Tout d'abord, le secteur de La Fusarié a besoin d'un renforcement, ce programme seul (par la mise en place d'un surpresseur à proximité du bassin existant) coûterait déjà plus de 91 470 euros (600 000 F). Ensuite, la population baisse à Brassac, (son nombre induit tout : la vie des écoles, la vie des commerces, les dotations à la commune...) un des seuls moyens de la stabiliser, c'est de créer des zones constructibles pour que des familles s'implantent.

Le penchant de Veyrié jusqu'à La Fusarié ou Luzertet est idéal. L'eau des sources du Sers stockée dans le réservoir alimentera gravitairement tout le secteur et bien davantage. Nous sommes en passe d'acquérir le terrain, les propriétaires ont donné leur accord. L'ensemble du projet va dépasser les 182 940 euros (1 200 000 F).

Puisque nous ne pouvons pas transférer d'argent du budget principal, que nous n'aurons aucune aide publique, nous allons le financer par un emprunt et répercuter le coût de l'annuité de ce dernier sur le prix du mètre cube : environ 0,11 euro au mètre cube sur la consommation 2003, et sûrement un petit peu plus l'année suivante pour constituer aussi une réserve sur ce budget et couvrir d'éventuelles défaillances du réseau.

Au bout du compte nous paierons toujours l'eau à Brassac deux ou trois fois moins que les villages voisins équivalents. (Par exemple, à Lacrouzette : 1,38 euro le mètre cube...).

Ainsi, après la couverture du canal, le parc du château de " La Marquise " qui sera terminé au début de l'été c'est le château d'eau de Veyrié, la grande priorité, cette année. Sur les programmes du budget principal, nous continuerons notre effort; la place Saint Blaise, la place du Petit Train... et tous les travaux d'entretien incontournables de notre patrimoine.

Nous avons aussi le grand projet de réhabilitation du château, et avec le SIVOM, le programme de la crèche et du centre aéré dans les écuries pour finaliser tout ce site de "La Marquise". Mais nous espérons pour les réaliser, d'importantes subventions.

On avance, avec vous tous, et votre participation financière, comment faire autrement ? Il nous en restera le mérite de vous en informer.

Damien Cros

OFFRES DE LOCATIONS A L'ANNEE OU DE VENTE : Les particuliers ayant un logement à louer ou à vendre peuvent laisser leurs coordonnées ainsi que les caractéristiques du logement, au bureau d'accueil de la Mairie. La liste constituée pourra faciliter l'installation sur le village des personnes qui le souhaitent et promouvoir ainsi le développement de notre commune.

QUELQUES FLEURS : aux balcons, des volets aux couleurs vives, des façades propres, voilà quelques détails qui rendent notre village plus beau et accueillant !

EMPLOIS D'ETE Les jeunes souhaitant postuler pour un emploi saisonnier sont priés d'adresser un courrier à Monsieur le Maire avant le 15 juin. Conditions : avoir plus de 18 ans et être étudiant domicilié sur la commune.

La Municipalité recrute également un employé saisonnier correspondant au profil suivant : Mi-temps réparti sur la semaine, accueil du public, entretien locaux, petit bricolage Postuler avant le 20 juin. **Le Syndicat d'Initiative recherche un agent pour tenir le bureau d'accueil le dimanche, lundi et jours fériés(C.E.S, étudiant,...) Contact : au S.I.**

APPEL A LA POPULATION : L'usine du moulin paradou, Le V.V.F. du Camboussel, Le Château de la Marquise, l'ancienne usine Veaute... Autant de bâtiments brassagais qui dorment depuis trop longtemps ! La municipalité réfléchit à certaines réalisations, mais si vous avez des idées, des projets pour les réveiller : contactez Monsieur le Maire.

INFOS CENTRE DE LOISIRS : Le centre de loisirs a ouvert ses portes dans les locaux de l'école Louis Cavaillès du 8 au 19 avril 2002. C'est sous la houlette d'un nouveau Conseil d'Administration présidé par Sylvie Gau que l'association Familles Rurales gère ce service offert aux familles du canton et des environs. Christelle Azéma, qui a une longue expérience, dirige pour cette année 2002 le centre qui fonctionne aux vacances de printemps et cinq semaines en été du 1^{er} juillet au 2 août. Durant ces dernières vacances, ce sont 45 enfants qui se sont inscrits et ont profité des diverses activités. Plusieurs sorties étaient organisées : la Cité de l'Espace à Toulouse, l'Archipel, un jeu de piste dans Brassac auprès des commerçants et des services publics qui a permis de sympathiques échanges. Pour cet été, l'équipe d'animation commence à réfléchir à divers projets. D'ores et déjà sont prévus l'organisation de camps et des activités spécifiques aux pré-adolescents (jeunes du collège).

Des informations seront comme d'habitude distribuées dans les écoles, mais le programme et les bulletins d'inscriptions seront disponibles au mois de juin au bureau d'accueil de la mairie

INFO CRECHE : La fréquentation de la crèche est en hausse constante, le tarif a été porté à 1,68 € l'heure mais en fonction des aides, celui-ci peut varier. La Crèche est ouverte de 7 h 30 à 18h30, en raison des congés du personnel, elle sera fermée du 29 juillet au 25 août.

Code de la route :

Malgré les efforts de la Municipalité pour sécuriser le secteur de la route de la Catalanié, certains usagers semblent mépriser les consignes du code de la route et font preuve d'incivisme : Il convient de respecter le sens du rond point du collège ainsi que le sens unique au niveau du canal (deux secondes de perdues sont bien peu de choses comparées à la vie d'un enfant qui peut traverser à tout moment en connaissant, lui, le sens réglementaire du roulage). Enfin, le parking... Le stationnement est interdit tout le long de l'ancienne usine et du boulo-drome. La Mairie a fait l'effort d'aménager deux parkings (sous l'usine et le long du cimetière). Il est assurément malveillant de continuer à laisser son véhicule à cheval sur les nouvelles bordures de trottoir...

Expositions

salle des pas perdus :

- Du 18 mai au 21 juin : Le recensement
" **des feux aux foyers** "
- Du 21 juin au 28 juin : Atelier peinture MJC
" **Brassac'Art** "
- Du 28 juin au 26 juillet : Serge Nicolle
" **Oiseaux en aquarelle** "
- Du 27 juillet au 30 août :
Popy, Shérif Zerdoumi, Katia Boyer " **Biz'Art** "
- Du 31 août au 26 septembre : Atelier Photo MJC
" **Braçac a plan cambiat !** "



Ete 2002 calendrier de animations

Samedi 1 ^{er} juin	Cinéma	Du 31 juillet au 5 août	Fêtes de Brassac
Samedi 8 juin	Fête de la M.J.C	Vendredi 9 août	Cinéma
Samedi 22 juin	Fête de la Musique	Les 10 et 11 août	Marché aux Potiers
Dimanche 7 juillet	Vide Grenier	Dimanche 18 août	Foire aux produits du Terroir
Vendredi 12 juillet	Cinéma	Vendredi 23 août	Cinéma
Samedi 13 juillet	Journée pêche	Dimanche 25 août	Raid VTT : La Sidobrassagaise
Dimanche 14 juillet	Bal et feu d'artifice	Les 14 et 15 septembre	Journées du Patrimoine
Dimanche 21 juillet	Kermesse	Dimanche 29 septembre	Virade de l'Espoir
Vendredi 26 juillet	Cinéma	Dimanche 13 octobre	Patafolie

UN ORDINATEUR CONNECTÉ À INTERNET A ÉTÉ INSTALLÉ AU BUREAU D'ACCUEIL, IL SERA ACCESSIBLE AU PUBLIC MOYENNANT UNE PARTICIPATION AUX FRAIS.

Le Parc du Château de la Marquise

Voici le plan de ce que sera le parc du château rive gauche.

L'accueil de la salle polyvalente est amélioré par un parvis qui permet un prolongement en extérieur des activités.

L'aspect naturel a été respecté au maximum en évitant les surcharges inutiles.

Des sanitaires indispensables dans tout lieu public se trouvent à l'entrée du site.

Un cheminement en sabline permet de circuler entre les pelouses, à l'ombre des arbres centenaires.

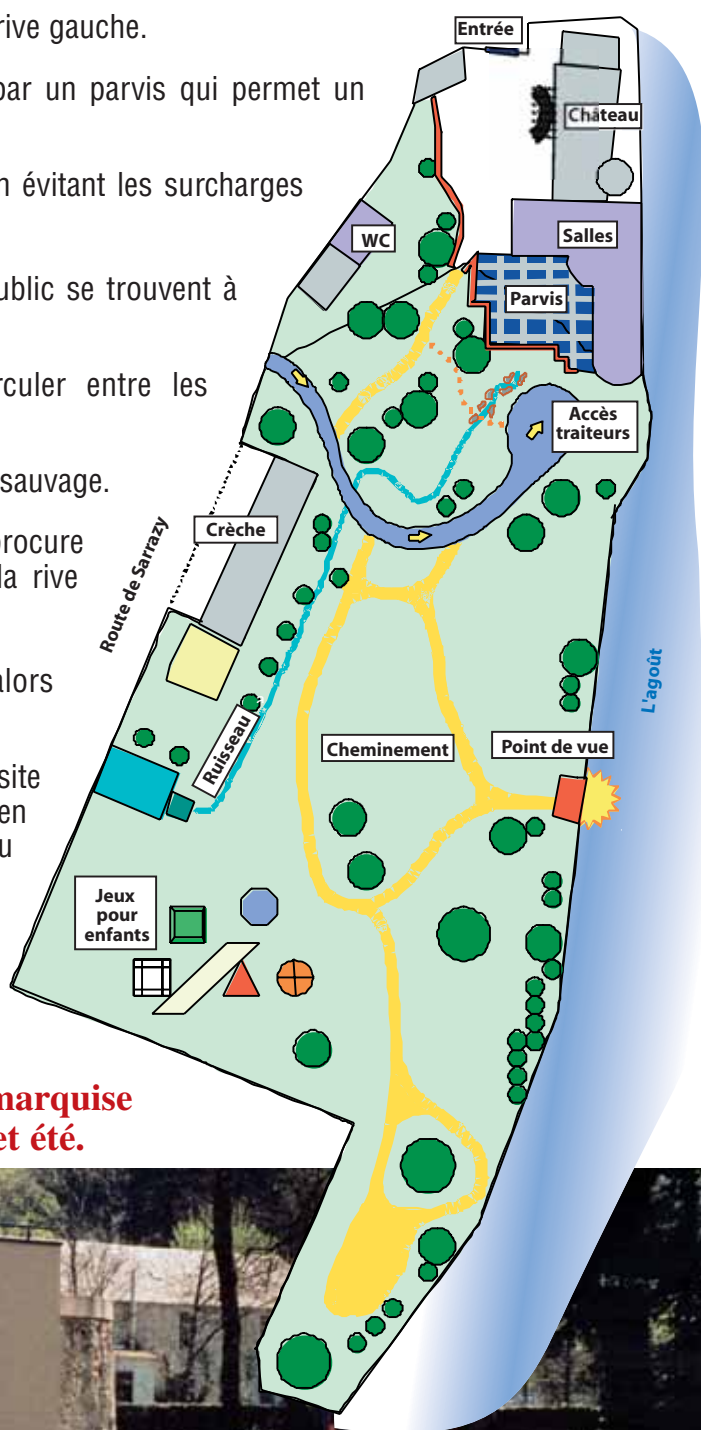
Le cours d'eau a été conservé dans son aspect sauvage.

Un point de vue aménagé en bordure de rivière procure au visiteur une perspective sur les ponts et la rive droite

Des jeux pour enfants, équipement jusqu'alors absent du village, feront le bonheur des petits.

Un éclairage modulable va mettre en valeur le site en offrant une touche nocturne grandiose en prolongement des monuments historiques du village.

Plus tard, la crèche et le centre aéré devraient s'installer dans les anciennes écuries.



Le parc du château de la marquise sera ouvert au public cet été.



Le Budget : petit décryptage

Il faut d'abord savoir que le budget de la commune se divise en deux parties : le fonctionnement qui, comme son nom l'indique permet aux services municipaux d'être opérationnels (dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 2 414 241 €), et l'investissement qui concerne les opérations sur le patrimoine de la commune (dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 2 710 781 €). Ci-dessous, le détail des opérations réelles.

I. LE FONCTIONNEMENT

Opérations réelles

A) Dépenses 1 225 974 €

1. Charges à caractère général 255 000 €

- Électricité, combustibles, alimentation des cantines scolaires, achat de fournitures et d'équipement, locations.
- Entretien des terrains, des bâtiments, des voiries, du matériel.
- Fêtes et cérémonies, réceptions.
- Imprimés, publications, publicité.
- Affranchissement, télécommunication.

2. Charges de personnel 380 000 €

- Personnel titulaire et non titulaire, emplois jeunes.
- Cotisations, participation à la formation professionnelle, allocations.

3. Dépenses imprévues de fonctionnement 16 105 €

- Réserve

4. Charges de gestion courante 267 715 €

- Aide sociale versée au département
- Service d'incendie
- Subventions aux associations
- Indemnités élus
- Charges diverses

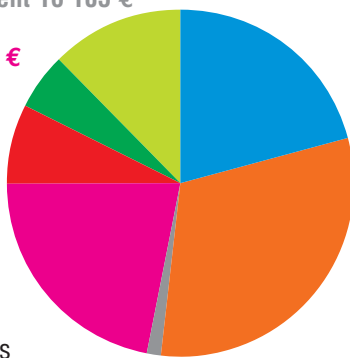
5. Charges financières 91 008 €

- Intérêts des emprunts et dettes
- Autres charges

6. Charges exceptionnelles 64 648 €

- Recettes année 2001 non encaissées

7. Virement à la section d'investissement 151 498 €



B) Recettes 1 225 974 €

1. Atténuation des charges 30 000 €

- Remboursement sur rémunération personnel emploi jeune
- Remboursement sur charges de sécurité sociale

2. Produits de service 142 500 €

- Concessions cimetière
- Redevances et recettes
- Redevances services sportifs et périscolaires

3. Impôts et taxes 779 638 €

- Contributions directes
- Enlèvement ordures ménagères
- Taxe sur l'électricité
- Taxes diverses

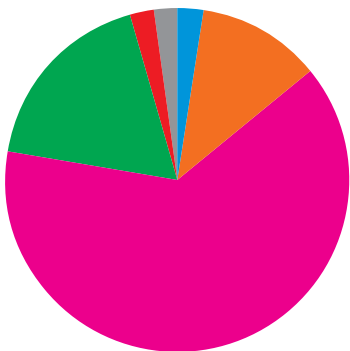
4. Dotations et participations 219 308 €

- Dotation forfaitaire de l'état
- Dotation solidarité rurale de l'état
- Subventions région, département, communes
- Taxes d'habitation et foncière

5. Autres produits de la gestion courante 27 700 €

- Revenus des immeubles
- Recettes diverses

6. Produits exceptionnels 26 828 €



II. L'INVESTISSEMENT

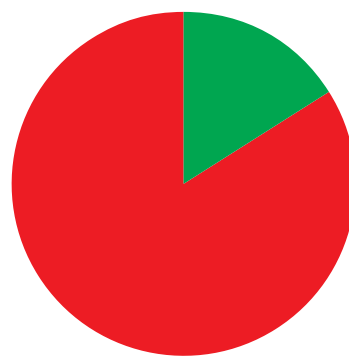
A) Dépenses 1 074 316 €

1. Remboursement d'emprunt 172 079 €

- Remboursement du capital d'emprunt

2. Programmes d'investissement 902 237 €

- Terrains nus, voiries, matériel et outillage, mobilier, constructions, travaux, éclairage...



B) Recettes 1 074 316 €

1. Solde d'exécution d'investissement reporté

190 367 €

- Excédent d'investissement reporté

2. Virement de la section de fonctionnement

151 498 €

- Autofinancement d'investissement

3. Dotations fonds de réserve

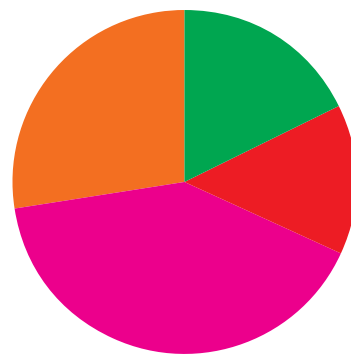
437 284 €

- Remboursement par l'état de la TVA sur les travaux 2000
- Affectation excédents de l'année précédente

4. Subventions d'investissement

295 167 €

- Subventions état, région, département
- Subventions autres établissements publics



Rectificatif

Une erreur de transcription des délibérations du Conseil du 29 octobre nous impose de porter ce rectificatif : Le sous-sol de l'immeuble situé 1 place St Blaise pour permettre d'entreposer les canoë-kayaks est prêté gracieusement à la municipalité par ses propriétaires.

Conseil municipal du 11 mars 2001

- En raison des travaux d'aménagement du parc, une réduction sur certains tarifs de location des salles
- Achats de terrains : pour réaliser un chemin d'accès piétonnier au stade des Payssibots à Veyrié pour la construction d'un bassin de distribution d'eau potable
- Après avoir ouvert les six enveloppes contenant les propositions d'achat de la jeep réformée du centre de secours, il est décidé de vendre le véhicule à l'offre la plus élevée (pour un montant de 2889.67 euros).
- Décision de solliciter le Conseil Général et l'Agence de l'eau Adour Garonne pour une participation financière à l'extension du réseau d'assainissement secteur chemin de la Catalanié et Rue des Maures.
- Le Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn propose ses compétences pour les travaux d'éclairage public dans les secteurs suivants: " Les Planquettes ", Le Verdier " et le Château de la Marquise. Le Conseil Municipal donne au SDET un mandat de maîtrise d'ouvrage pour ces travaux.
- Signature d'une convention avec un habitant de Belfort afin de l'indemniser en vue des travaux d'assainissement d'une parcelle sur laquelle se déverse le trop plein du bassin d'eau potable de Belfort.
- Demande de subvention au Parc Régional en vue de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphonique dans le village du Bez (secteur situé sur la commune de Brassac).
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'OGEC de l'école Présentation Notre Dame afin de lui permettre d'équilibrer le budget.
- Signature d'une convention avec le réseau " Jeune Public " (l'école rencontre les Arts de la Scène).
- Délégation du suivi des travaux à l'entrée du village Le Bez située sur le territoire de la commune de Brassac à Monsieur le Maire du Bez.
- Réalisation de travaux de mise en sécurité par élagage des arbres sur le chemin de Monségou et émission de titre de recettes à l'encontre des propriétaires privés.

Conseil municipal du 25 mars 2001

- Demande de subvention départementale pour la réalisation des travaux d'eau potable suivants :
 - * Construction d'un réservoir de 100 m³, renforcement du secteur de Lafusarié, extension du réseau chemin de Veyrié.
- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2001 :

Résultats :

Budget principal

Section d'investissement :

- * résultat antérieur reporté : - 89 920,54 euros
- * résultat de l'exercice 2001 : + 280 287,94 euros
- * résultat cumulé au 31 décembre 2001 : + 190 367,40 euros

Section de fonctionnement :

- * résultat antérieur reporté : 0,00 euro
- * résultat de l'exercice 2001 : + 402 577,47 euros
- * résultat cumulé au 31 décembre 2001 : + 402 577,47 euros

Budget annexe Eau et Assainissement :

Section d'Investissement :

- * résultat antérieur reporté : + 35 697,48 euros
- * résultat de l'exercice 2001 : - 12 258,56 euros
- * résultat cumulé au 31 décembre 2001 : + 23 438,92 euros

Section de fonctionnement :

- * résultat antérieur reporté : + 50 341,80 euros
- * résultat de l'exercice 2001 : + 11 798,73 euros
- * résultat cumulé au 31 décembre 2001 : + 62 140,53 euros

Budget Annexe Service Funéraire

Section de fonctionnement :

- * résultat antérieur reporté : + 603,92 euros
- * résultat de l'exercice 2001 : + 53,02 euros
- * résultat cumulé au 31 décembre 2001 : + 656,94 euros

- Suite à l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2001, le Conseil Municipal fixe à 30 euros le montant de la redevance versée par les organisateurs de vente au déballage de type " vide-greniers " qui se dérouleront dans l'enceinte du jardin public Place Belfortès.
- Demande de subvention départementale dans le cadre du programme FAVIL (Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local) pour la voie communale N°2 du Verdier.

Réalisation d'une carte communale

Qu'est ce qu'une carte communale ?

La carte communale est un document d'urbanisme, opposable aux tiers (c'est à dire ayant un pouvoir réglementaire), et qui permet aux communes qui ne disposent pas de plan d'occupation des sols, de délimiter notamment les zones constructibles. C'est un document bien adapté aux petites communes comme Brassac et indispensable pour envisager l'avenir.

Pourquoi faire une carte communale ?

Avec la mise en place de la nouvelle loi Solidarité et Renouvellement Urbain (dite loi SRU) du 13 décembre 2000, les communes ont certaines obligations, en particulier vis à vis des terrains constructibles (divers réseaux en limite de parcelle). Ceci implique une réflexion et une organisation de l'urbanisme (objectif de la loi). Il s'agit d'un outil indispensable pour prendre des décisions responsables. C'est pourquoi le conseil municipal de Brassac a délibéré pour la réalisation d'une carte communale. Elle permettra de :

- Définir les zones constructibles, agricoles, industrielles, forestières, naturelles, etc...
- Optimiser et donc rendre moins coûteux les divers réseaux (eau, électricité, assainissement).
- Permettre un traitement plus cadré, éclairé et responsable des permis de construire.
- Concevoir et définir des choix d'aménagement du territoire de la commune.
- Prendre en compte les risques naturels (inondations).
- Préserver le caractère et l'identité du village.
- Préserver les terres agricoles, les paysages et les milieux naturels.

Comment est réalisée cette carte ?

- Délibération du conseil municipal pour la réalisation de la carte communale.
- Recueil des données et divers éléments de connaissance du territoire de la commune
- Discussions et réunions techniques avec les services de l'état notamment.
- Elaboration du projet de carte
- Délibération municipale sur le projet de carte
- Enquête publique
- Approbation conjointe Conseil Municipal - Préfet

L'eau un bien précieux mais fragile

Contrairement à d'autres communes, ou régions (en France ou ailleurs dans le monde) les Monts de Lacaune et la commune de Brassac sont privilégiés pour leur ressource en eau de qualité. Mais comme le dit le Maire dans son mot, et comme le montre le fort déficit actuel en pluie, l'eau devient un bien précieux dont il faut assurer une bonne gestion. Celle ci doit être faite à toutes les échelles. C'est pour cela que la loi sur l'eau du 3 juillet 1992 applicable à tout le territoire français a été mise en place. C'est aussi pour cette raison que les élus et l'administration ont décidé de s'engager dans la mise en place d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à l'échelle du bassin versant de l'Agout. Il faut préciser qu'au niveau local c'est la commune et les utilisateurs qui sont responsables de cette gestion.

La ressource en eau

Les ressources en eau de la commune sont relativement satisfaisantes mais face aux besoins toujours plus importants de la population, des aménagements sont nécessaires, comme par exemple la mise en place de nouveaux captages et de châteaux d'eaux. Certes des aménagements sont à prévoir mais la lutte contre le gaspillage est aussi importante à tous les niveaux (fuites, utilisation non justifiées, etc), chez les utilisateurs comme dans les collectivités. Ainsi la commune va mettre en place des compteurs au niveau des sources afin d'estimer si toute l'eau captée est bien utilisée et ainsi déceler les possibles fuites. Elle va aussi modifier les chasses d'eau des WC publics, et l'alimentation des lavoirs. S'il faut éviter le gaspillage il faut aussi conserver la quantité d'eau disponible dans les sources et ruisseaux, en évitant autant que possible les modifications comme par exemple, des plantations de résineux à proximité des sources, qui sont de gros consommateurs d'eau, l'assèchement des ruisseaux par des pompages (interdits) ou le drainage des zones humides (sagnes et autres) qui sont de bonnes réserves d'eau.

La qualité de l'eau

Les captages de la commune sont effectués sur des sources naturelles relativement bien préservées, ce qui permet d'avoir une bonne qualité des eaux et aussi d'éviter des traitements coûteux. Pour la santé humaine et les finances communales cette qualité doit être conservée. En ce qui concerne la commune, une meilleure protection des captages va être mise en place. Pour chacun d'entre nous il convient d'être vigilant et prudent comme par exemple avec l'utilisation de produits polluants (hydrocarbures, herbicides, pesticides, engrais, etc). En effet la pollution est une menace pour la qualité, même si à Brassac son impact est relativement limité. Déjà les stations d'épuration jouent un rôle important pour la maîtrise des rejets d'eaux polluées. Mais cette préservation de la qualité est nécessaire et doit permettre de disposer de nouvelles ressources potentielles, dont nous aurons besoin dans quelques années, et comment faire si elles sont de mauvaise qualité ? N'oublions pas non plus que ces eaux arrivent dans des ruisseaux ou rivières qui sont des milieux naturels vivants et fragiles que les eaux polluées détériorent. Enfin pensons à ceux qui n'ont pas notre chance d'avoir des sources et qui doivent utiliser l'eau de ces rivières comme eau potable !

La mise à disposition d'un bien comme l'eau est un devoir des collectivités vis à vis de la population, mais une bonne gestion de ce bien est un devoir pour tous.

Frédéric Néri

A VENDRE : MOTO POMPE REFORMÉE DU CENTRE DE SECOURS : toute personne intéressée doit adresser une offre à M. Le Maire sous enveloppe portant la mention "offre achat moto pompe" avant le 30 juin 2002

Le 24 mai 1959, un syndicat d'initiative vient de se créer, il préfigure d'ailleurs notre communauté de communes en prenant le nom de " S.I. Sidobre - Vallée de l'Agout ". A cette occasion, un concours littéraire récompense les meilleurs poèmes. Parmi ceux-ci, figure celui de Thérèse Ouradou, enfant du pays Brassagais. Intitulé, " Le genêt à fleurs d'or " il décrit superbement cette plante de nos montagnes dont le jaune et le vert reflètent les couleurs de notre village.



Le genêt à fleurs d'or

Vigoureux il grandit sur
l'aride terrain
Dans son rôle effacé de plante
bien rustique,
Jusqu'au jour, où juin, d'un
geste souverain
A fait jaillir à flots l'éclosion
féerique.

Il offre un déploiement de beau
pétales d'or
Cousus par le printemps au
long d'une brindille,
Il présente au regard un
magique trésor
Quand - perle de cristal - la

EX-PRESSE

NOUS SOMMES EN
AVRIL 1942

il y a 60 ans... la guerre...
et l'entraide

BRASSAC

Soirées récréatives. — Les membres de l'Amicale St-Georges ont donné deux soirées récréatives au bénéfice du Collis aux prisonniers. Les soirées ont été présidées par M. le Curé doyen du canton de Brassac.

Les autorités civiles, le Pasteur, ainsi que le président du district de la Légion et le président de la section communale de Brassac, le délégué cantonal du Secours National assistaient à ces soirées ; les diverses parties du programme donnèrent entièrement satisfaction aux auditeurs et ceux-ci ne ménagèrent pas les applaudissements aux acteurs bénévoles qui se dépensèrent sans compter pour assurer le succès.

A l'entr'acte, M. le Curé remercia les divers invités et auditeurs d'avoir répondu si nombreux et souligna, avec opportunité le caractère d'union qui avait présidé à cette réunion, pour soulager et apporter un peu de bien-être à nos malheureux camarades prisonniers.

La quête, ainsi que la recette permettront d'envoyer trois collis à chaque prisonnier.

Bonne journée d'entraide, Merci à l'Amicale St-Georges et cordiales félicitations pour le beau résultat obtenu.

l'OCtogone



LA LÈBRE A L'AST

(suite)

E se tornèt metre a faire de talhons.

Del temps que la pagesa anava al fòraguèira cercar la pèl, Tindèla sortiguèt la blaga del tabat e se letèt a rotlar una cigarreta : deviá aver guèrp per tant que semblava pas plan n'alantir. Quand l'agèt plan o mal torcada, prenguèt lo briquet d'amadó que patiguèt a s'emprene, e la cigarreta tanben. Quand, a la fin, n'agèt fachas sortir quelques bufadas de fum, prenguèt la pèl que la pagesa li presentava despuèi un moment, l'empusèt dins la saca que quitava pas... E semblava pas pressat de s'entornar : aquela cigarreta tirava pas ça que la !

Dins aquel temps, la lèbre fasià lo torn de la taula, acompanhada del salpiquet, e cadun semblava mai interessat a la tastar qu'a aver lagui de Tindèla.

Al cap d'un moment, lo pagès diguèt :

" - É ben ! Tindèla, a part lo mal temps, i a pas res de nou al teu ostal ?

- I n'a ben pro, responèt aqueste...

- A ! La femna es pas malauta benlèu ?

- La femna rai... Aquò's la cabra ! Òc-ben, m'a faches tres cabrits.

- Tres cabrits ? É ben, viva aquò ! Te farà de revengut.

- Tu hò dises... I n'a dos que tetan plan a sadol... e

l'autre fa coma ieu ara : agacha ! " Fin

LE LIÈVRE
À LA BROCHE

Et il se remit à faire des morceaux.

Pendant que la fermière allait à la souillarde chercher la peau, Tindella sortit la blague à tabac et se mit à rouler une cigarette : il devait avoir l'onglet tant il paraissait ne pas avancer. Quand il l'eut plus ou moins bien torchée, il prit le briquet d'amadou qui eut bien du mal à s'enflammer, ainsi que la cigarette. Quand, finalement, il eut fait sortir quelques bouffées de fumée, il prit la peau que la fermière lui tendait depuis un moment il l'enfonça dans le sac qu'il ne quittait pas... Il ne paraissait pas pressé de s'en aller : cette cigarette ne tirait pas.

Pendant ce temps, le lièvre faisait le tour de table, accompagné de saupiquet et chacun paraissait plus intéressé à l'apprécier qu'à se soucier de Tindella.

Au bout d'un moment, le fermier dit :

"- Eh bien Tindella, à part le mauvais temps, il n'y a rien de neuf à la maison ?

- Il y en a bien assez " répondit celui-ci...

- Ah, ta femme n'est pas malade, au moins ?

- La femme peu importe, c'est la chèvre ! Aujourd'hui même, elle m'a fait trois chevreaux !

- Trois chevreaux ? Eh bien bravo, cela te fera du revenu !

- Tu le dis toi... il y en a deux qui têtent tout leur saouïl... et l'autre fait comme moi en ce moment, il regarde !!!

Fin